



Centre "le Trait d'Union"

BP 128 - 27201 Vernon Cedex

Tél./ Fax : 02 32 21 58 14

e-mail : lesfontaines3@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

Pour la prise de rendez-vous :

Secrétariat Tél./Fax : 02 32 21 58 14

Coordonnées du service et des lieux de consultation :

Centre Polyvalent "Les Blanchères" - 40 rue Louise Damasse
27200 VERNON - Tél./Fax : 02 32 21 58 14

23 rue Charles Corbeau – 27000 EVREUX
Tél. 02 32 30 78 95

41, cour de la lance – Appt 317 - 27100 VAL DE REUIL
Tél. 06 75 57 02 88

Pour Qui ?

Le centre de guidance familiale « LE TRAIT D'UNION » s'adresse aux personnes, aux couples ou aux familles qui désirent comprendre, analyser et améliorer leurs interrelations et leur fonctionnement familial.

Pourquoi ?

Il a été créé en 1998 et développé depuis 2003 par l'association Les Fontaines - Abbé Pierre Marlé. Il a pour objectif la prévention des dysfonctionnements familiaux et le soutien à la fonction parentale.

Quand ?

La médiation familiale intervient en matière de divorce ou de séparation du couple, et de rupture des relations familiales et intergénérationnelles. Elle peut être ordonnée par les Juges aux Affaires Familiales ou volontaire (les personnes venant de leur propre gré).

Les consultations d'accompagnement des couples et des familles, de thérapie familiale et de conseil parental se réalisent à la demande et avec l'adhésion des personnes.

Avec Qui ?

Le centre de guidance familiale « LE TRAIT D'UNION » est composé d'une équipe de professionnelles, 3 médiatrices familiales diplômées d'état dont une est également thérapeute familiale et une est aussi juriste, ainsi qu'une secrétaire. Le diplôme d'état de médiateur familial a été créé en 2003. Le médiateur familial est soumis aux principes de déontologie de la médiation familiale et à une supervision personnelle obligatoire, extérieure à l'association.

Où ?

Au regard de son développement le centre de guidance Familiale « LE TRAIT D'UNION » multiplie ses lieux d'interventions et de consultations: EVREUX, VERNON et VAL DE REUIL.

Des permanences gratuites d'accueil et d'information sont également tenues en Maisons de Justice et du Droit (EVREUX, LOUVIERS, VERNON), au Point d'Accès aux Droits de VAL DE REUIL.

Comment ?

Le centre de guidance familiale « LE TRAIT D'UNION » propose différents types de consultations ainsi que des actions de soutien à la parentalité :

. La médiation familiale

La médiation familiale est un processus de résolution des conflits familiaux.

Le médiateur familial a une position de "tiers impartial".

Le médiateur familial amène les personnes à trouver elles-mêmes les bases d'un accord durable et mutuellement acceptable, tenant compte des besoins de chacun des membres de la famille et particulièrement ceux des enfants.

La médiation familiale aborde les enjeux de la désunion, principalement relationnels (organisation de la vie des enfants, exercice conjoint de l'autorité parentale, participations financières...)



A la fin de la médiation, un protocole d'entente est rédigé par le médiateur qui reprend tous les accords conclus par les parents. Ce « protocole d'accord » signé par les deux parties est remis à chacun qui, selon la situation, le fera parvenir à son avocat ou au juge aux affaires familiales ou le conservera pour lui-même. Dans le cas des médiations ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales (J.A.F.) notre service informe ce dernier sur le nombre de rendez-vous honorés, et s'il y a eu accord ou non. En aucun cas, le contenu des entretiens n'est retransmis à qui que ce soit.

Cette consultation s'adresse aux parents. Exceptionnellement des consultations peuvent être organisées en présence des enfants.

. L'accompagnement des couples et des familles

L'accompagnement des couples et des familles s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés dans leur relation et/ou dans leur communication, à travers les différentes phases de la vie de famille :

- La construction du couple ou d'une famille
- L'attente d'un enfant
- L'enfance et l'adolescence
- Les crises et séparations familiales
- La reconstruction d'une famille élargie.

L'intervention d'une thérapeute peut leur permettre de restaurer un dialogue pour une meilleure compréhension de la crise et du ressenti de chaque personne.

Cet accompagnement permet aussi de s'approprier des outils de communication qui permettront ultérieurement de mieux appréhender les événements familiaux.

Cette consultation s'adresse, selon la situation, à la personne, au couple ou à l'ensemble de la famille.

. Le soutien à la parentalité

Actions collectives en partenariat :

Participation ou animation de tables rondes, conférences, réunions d'information, groupes d'expression, groupes de paroles, sur les thèmes liés à la famille, la parentalité, l'éducation.

Les lieux de ces interventions peuvent être très variés selon nos partenaires :

- Centre sociaux, écoles, collèges, lycées,
- Associations, Instituts thérapeutiques, etc.

Entretiens de conseil parental ou de restauration de liens familiaux :

Ces entretiens sont généralement réalisés à la demande et en collaboration avec les services ou établissements de protection de l'enfance. Ils s'adressent aux parents et aux enfants et permettent d'évaluer le lien parent – enfant, de favoriser la reprise de ces liens, de réaménager la triangulation familiale et de faire émerger et renforcer les compétences parentales.

Les entretiens de conseil parental s'adressent à des parents qui ont été séparés de leurs enfants pour un placement en institution.

. La thérapie familiale

Le groupe familial connaît parfois des difficultés qui peuvent être liées :

- à des conflits plus ou moins apparents qui troublent la communication
- à des morceaux d'histoires familiales qui pèsent sur les générations sans qu'il soit possible de les dépasser seul.

La famille, aidée des thérapeutes :

- s'engage dans la compréhension de ses modes de communication spécifiques
- Développe ses propres ressources
- Expérimente d'autres modes de communication et de vie commune.

La thérapie familiale s'adresse à toute la famille.

PARTENAIRES . AGREMENTS . FINANCEMENTS

Le Centre TRAIT D'UNION et ses intervenants adhèrent à la Fédération Nationale de la Médiation Familiale (FENAMEF), à l'Association pour la Promotion de la Médiation Familiale (APMF) et à l'Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux (ANCCF).

Le Centre TRAIT D'UNION est conventionné par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure et également soutenu par la Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Eure, la politique de la ville/Etat, le Ministère de la justice (Subventions aux associations & aide juridictionnelle), le Département de l'Eure, la Mutualité Sociale Agricole, des collectivités : la commune de Saint Marcel, la commune de Vernon, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS).

Il apporte aussi son concours au Réseau Départemental d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP) et aux CUCS des Communautés d'Agglomération d'Evreux et Seine Eure.

Une participation aux frais est demandée pour chaque consultation en fonction des ressources des demandeurs (barème fixé nationalement par la CNAF). Elle permet le fonctionnement du Centre de Guidance Familiale en complément des soutiens financiers des partenaires institutionnels des activités du centre Le TRAIT D'UNION.